

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, convoquée par le maire, M. Jean Pierre Monette, pour être tenue au 6, rue Mailloux à La Minerve, le mercredi 4 septembre 2019 à 16 h, où il sera pris en considération les sujets suivants :

## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2019

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance extraordinaire du 4 septembre 2019;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation;
4. Bâtiment multifonctionnel;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

Le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents Mme la conseillère Hélène Cummings et MM. les conseillers Marc Perras et Michel Richard formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Jean Pierre Monette.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Suzanne Sauriol, assiste à la séance ainsi que le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Robert Charette.

Étaient absents au cours de la présente séance, Mme la conseillère Ève Darmana et M. le conseiller Mark D. Goldman.

(1.)  
2019.09.219

#### **CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2019**

Le quorum étant constaté, il est 16 h.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire du 4 septembre 2019 soit ouverte.

ADOPTÉE

(2.)  
2019.09.220

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 4 septembre 2019 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(3.)  
2019.09.221

**CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings  
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

(4.)  
2019.09.222

Modifiée par  
2019.09.228

**BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL**

CONSIDÉRANT qu'à la date limite pour recevoir les soumissions, soit le 24 juillet 2019, à 10 h, les quatre soumissions suivantes ont été reçues :

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>Montant avant taxes incluant contingences</b>
Groupe Piché Construction Inc.	<b>1 433 084,40 \$</b>
Groupe Decarel Inc.	<b>1 350 000,00 \$</b>
Construction VP Inc.	<b>1 025 297,57 \$</b>
Groupe Geysler Inc.	<b>954 120,46 \$</b>

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings  
ET RÉSOLU à la majorité :

D'accepter la soumission de Groupe Geysler Inc., pour la construction d'un bâtiment multifonctionnel, au montant de NEUF CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE CENT VINGT DOLLARS ET QUARANTE-SIX CENTS (954 120,46 \$), plus les taxes applicables, le tout conditionnel à l'obtention de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ou de toute autre aide financière disponible.

ADOPTÉE

(5.) **PÉRIODE DE QUESTIONS**

(6.)  
2019.09.223

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard  
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras

ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 16 h 55.

ADOPTÉE

---

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

---

Jean Pierre Monette  
Maire

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

---

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et secrétaire-trésorière